

La Roche sur Yon, le 17 Juillet 2017

**AUX CLUBS AYANT DES EQUIPES EN**  
**CHAMPIONNAT REGIONAL 2018**  
**SENIORS PLUS 55 - 65 - 70 ans**

Madame,  
Monsieur,

Nous vous prions de trouver ci-joint le dossier du championnat régional 2018 seniors plus 55 – 65 – 70 ans comprenant :

- ☞ l'organisation générale du championnat
  - ☞ la composition des poules des différents championnats
  - ☞ le calendrier des rencontres
  - ☞ les documents habituels de gestion du championnat (convocation – demande de report)
  - ☞ les règlements sportifs des compétitions par équipes de notre Ligue.
- Des exemplaires imprimés seront également disponibles dans les comités départementaux ou envoyés par la Ligue sur demande.

**ATTENTION**

- ☞ **Article 14 : Règles spécifiques de qualification des joueurs**
- ☞ **Articles 74 et 75 : Participation des joueurs**
- ☞ **Article 76 : Ordre des parties**
- ☞ **Article 77 : Application du format ATP pour les doubles**
- ☞ **Article 80 : Arbitrage**

**LICENCE - Statut ND – « Non déterminé » :**

**Joueur qui n'a pas été licencié ou qui n'a pas joué pendant 3 ans et qui a été classé en 3ème série ou plus.**

Pour rappel, un joueur dispose d'un classement « Non Déterminé » sur sa licence dès lors qu'il n'a disputé **aucun match de simple au cours des 3 années sportives précédentes**, que ce joueur ait été ou non, licencié durant cette période.

**Les joueurs « ND » ne peuvent ni s'inscrire à un tournoi, ni figurer sur une composition d'équipe, même en double. Un message bloquant, indique au joueur qu'il doit contacter sa Ligue afin d'effectuer une demande de reclassement.**

**Si vous êtes concernés, vous devez donc prendre contact avec le responsable du classement de votre département immédiatement, afin de régulariser la situation des joueuses ou des joueurs de votre club**

Nous vous conseillons, ainsi qu'à tous vos capitaines d'équipes de lire attentivement les règlements sportifs.

**Téléchargement possible sur le site de la Ligue : du règlement, de la convocation d'équipes et de la demande de report : [www.ligue.fft.fr/pays-loire](http://www.ligue.fft.fr/pays-loire).**

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations sportives.

**Jacqueline DUPONT**  
**Présidente de la Commission régionale seniors plus**

# **SENIORS PLUS 55 – 65 - 70 ans** **ORGANISATION GÉNÉRALE pour 2018**

Le 17 juillet 2017

## **Déroulement des Championnats Régionaux Seniors Plus :**

Nous vous recommandons une lecture très attentive des **articles 68 - 68a - 68 b - 69 à 81 du règlement spécifique à ces championnats.**

### **❖ ORGANISATION messieurs**

- . 55 ans messieurs Pré-nationale - Régionale 1 et Régionale 2 (aller simple)
- . 65 ans messieurs Pré-nationale (aller simple) - Régionale 1 et Régionale 2 (aller retour)
- . 70 ans messieurs Régionale 1 - Régionale 2 et Régionale 3. *Inscriptions après la sortie du classement intermédiaire de Janvier. Ce championnat se joue au printemps.*

**⚠ RAPPEL : 65 ans et plus : voir art 76. : Toutes les parties de simple, 2 manches à 6 jeux, et en cas d'égalité, super jeu décisif en 10 points en guise de troisième manche (pas de no-ad).**

### **❖ ORGANISATION dames**

- . 55 ans dames Pré-nationale (aller simple) - Régionale 1 (aller retour)
- . 55 ans dames Régionale 2. *Inscriptions après la sortie du classement intermédiaire de Janvier. Ce championnat se joue au printemps.*

### **☞ Qualification au championnat de France interclubs seniors plus**

55 et 65 ans messieurs et 55 ans dames : division Pré-nationale  
Les équipes 1<sup>ères</sup> de leur poule sont qualifiées pour le championnat de France interclubs.

Pour la **division Pré-nationale messieurs et dames**, application des règlements sportifs de la FFT. 2 simples 1 double à 4 joueurs, ordre des parties : simple 2 *puis* double *puis* simple 1 (voir art 76)

Tout joueur seniors plus ne peut, dans la même année sportive, disputer les championnats en division Pré-nationale que dans une seule catégorie d'âge (voir article 75).

## **Article 80**

1. Dans **toutes les divisions Pré-nationale seniors plus messieurs et dames, application des règlements sportifs de la FFT** : Toute équipe incomplète à l'heure fixée pour le début de la rencontre perd cette rencontre par disqualification.

2. ....

En **division Pré-nationale 55 et 65 ans messieurs et 55 ans dames (2 simples et 1 double)**, le juge-arbitre peut être un JAE1. Il est désigné par le club d'accueil. Toutes les parties doivent être arbitrées.

**Dans toutes les catégories d'âge de Pré-nationale Seniors +**, le club visité met à disposition du juge-arbitre un arbitre de chaise pour chaque partie. Il est souhaitable que les arbitres soient au moins A1, cependant, aucune qualification n'est exigée. Les joueurs de l'équipe visitée peuvent arbitrer. Toutes les parties doivent être arbitrées. Si une partie ne l'est pas, elle est gagnée par le club visiteur sur le score forfaitaire de 12 jeux à 0 (6/0 6/0)...

3. Dans les autres divisions seniors plus, les rencontres sont dirigées par un juge-arbitre du club ou à défaut par le capitaine de l'équipe visitée.

## **Dates des championnats de France interclubs 2018**

**55 ans dames et messieurs : Dimanches 14, 21 et 28 janvier, 4 février, 18 mars 2018 - Finales samedi 31 mars 2018**

**65 ans messieurs : Jeudis 18, 25 janvier, 1er et 8 février, 22 mars 2018**  
**Finales samedi 31 mars 2018**